



## **Descente de radeaux sur la Dordogne à Argentat Samedi 6 juillet 2019**

**-oOo-**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1 : Objet de la manifestation.**

L'Association Argentat en Fêtes organise la septième édition de "A la poursuite du Coulobre", une descente de la Dordogne, en radeaux customisés entre la base nautique du centre aquatique et le Vieux Pont d'Argentat/Dordogne (quais Lestourgie). Cette manifestation se déroulera le 6 juillet 2019 dans le cadre de la fête « TOUS SUR LE PONT » de 15h30 à 17h30.

#### **Article 2 : Inscription**

Cette manifestation s'adresse **aux personnes âgées de plus de 12 ans. En cas de radeau confectionné par des mineurs, la présence d'AU MOINS un majeur sur le radeau est OBLIGATOIRE. Pour les enfants, le port d'une combinaison complète, d'un casque et bien sûr d'un gilet est OBLIGATOIRE.**

Les inscriptions se réalisent essentiellement en ligne sur le site [www.toussurlepont.fr](http://www.toussurlepont.fr) ou de manière exceptionnelle par mail : [contact@toussurlepont.fr](mailto:contact@toussurlepont.fr)

Nombre minimum de personnes par radeau : 2

Nombre maximum de personnes par radeau : 8

L'organisation fournit les gilets de sauvetage obligatoires, les casques et combinaisons (uniquement pour les enfants) ainsi que les pagaies à l'ensemble des équipages. Le matériel est prêté par Christian GRAFEUILLE (SAGA TEAM ABC CANOE) dont le siège social est à MONCEAUX SUR DORDOGNE.

#### **Article 3 : Forfait, Report, Annulation.**

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

#### **Article 4 : Le radeau**

#### **ARTICLE 4 : LE RADEAU**

Tous les matériaux utilisés pour la fabrication du radeau doivent impérativement être recyclables.

Le radeau doit être construit artisanalement, robuste et solide et pouvant résister aux chocs.

Le radeau doit être le plus léger possible et doit pouvoir **être soulevé par son équipage sans aide extérieure**. Le radeau ne doit comporter **aucun angle vif** ou éléments dangereux. Il doit être insubmersible.

**Le radeau doit posséder un bout de corde pour l'amarrage, suffisamment résistant pour assurer la traction du radeau dans toutes les conditions et notamment en cas de fort courant ou d'échouage.**

Une rame ou une pagaie par équipier est obligatoire à bord du radeau.

Seule la propulsion dite manuelle est autorisée (rame, pédalo, roue à l'aube). Les moteurs (essence, électrique) ainsi que les pompes à eau sont strictement interdits.

De plus, "l'habitacle" ou cabine au-dessus du plancher du radeau devra rester à ciel ouvert et par conséquent ne pourra être, en aucun cas, un espace fermé.

Eviter les filets et cordages comme décor qui peuvent se révéler dangereux en cas de retournement.

Si des bidons plastiques sont utilisés, ils devront avoir été bien nettoyés avant l'épreuve et ne comporter aucune trace de produit à l'intérieur pour éviter toute pollution.

**ATTENTION : le polystyrène et les bidons métalliques, quelque soit le modèle, sont interdits.**

Les commissaires de courses attribueront un numéro à chaque radeau. Le numéro attribué devra être affiché visiblement sur l'embarcation.

Les participants sont propriétaires de leur embarcation.

C'est aux participants d'assurer l'acheminement de leur radeau sur la rive de départ et d'en assurer l'enlèvement sur la rive d'arrivée.

Le radeau ne doit pas comporter de décors utilisant des éléments caractéristiques de publicité sur les boissons alcoolisées et sur les cigarettes.

**Tous types d'explosifs et d'artifices sont strictement interdits.**

#### **Article 5 : L'équipage**

Chaque participant doit être en bonne condition physique et doit pouvoir notamment nager en eau vive sans difficulté.

L'âge est fixé à 12 ans minimum. Chaque équipage sera dirigé par un capitaine.

Le nombre d'équipiers doit être au **minimum de 2 personnes et au maximum de 8 personnes.**

**En cas de radeau confectionné par des mineurs, la présence sur le radeau d'au moins un majeur responsable est obligatoire**

#### **Article 6 : Sécurité**

Le port d'un gilet de sauvetage et d'un casque fournis par l'organisation est obligatoire pendant la durée de l'épreuve. Le gilet doit être au-dessus des vêtements.

Les participants doivent porter des chaussures légères antidérapantes ; les bottes sont interdites.

Il est interdit d'emporter à bord des matières inflammables ou dangereuses, de l'alcool ou des produits stupéfiants sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Il est interdit de s'attacher à une corde.

Il est nécessaire d'avoir au moins un couteau à bord et une rame ou pagaie par participant.

Le capitaine est responsable des mesures de sécurité à bord. Le départ sera refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants.

L'équipage doit pouvoir déplacer son embarcation sans aide extérieure. Le système de propulsion est libre (voile, rame, à pédales, roue à aubes...). Seul le moteur à explosion est interdit.

Lorsqu'un radeau s'échoue, le capitaine doit s'employer à le dégager dans les plus courts délais ou attendre l'assistance de l'organisation. En effet, l'organisation assure, dans la mesure du possible, une assistance technique.

Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques, du débit de la Dordogne ou de dangers particuliers.

L'organisation assure la surveillance et l'assistance des équipages mais ne peut être tenue responsable en cas de non respect des règles de sécurité édictées par le présent règlement.

Un briefing sera organisé pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières : **présence obligatoire de tous les concurrents.**

### **Article 7 : Assurance**

La conception et la construction du radeau sont à la charge et sous la responsabilité exclusive des participants.

Chaque participant fait son affaire de ses assurances personnelles (individuelle accident). Il doit être assuré notamment en matière de responsabilité civile.

### **Article 8 : Le déroulé de la descente**

Chaque équipage s'engage à participer au défilé en ville qui débute place Gambetta à 11h00. Le départ sera donné au niveau de la base du centre aquatique, embarcadère des canoës vers 15h30.

L'épreuve consiste à effectuer le parcours de la base du **centre aquatique jusqu'aux quais Lestourgie d'Argentat (en amont du vieux pont)**. Il ne s'agit pas d'une course : l'objectif est de se laisser flotter et d'utiliser les rames ou pagaies pour éviter les obstacles.

Un récapitulatif sera distribué à chaque équipage ce qui permettra aux participants de découvrir dans le détail le parcours ainsi que les dernières recommandations concernant la sécurité.

### **Article 9 : Arrivée.**

A l'arrivée de l'épreuve, l'équipage est prié de sortir son embarcation et de la déposer à l'endroit prévu à cet effet.

**Les radeaux devront être récupérés par l'équipage au plus tard à 20h00, heure à laquelle les véhicules et les remorques auront accès à l'aire de débarquement.**

Il sera facturé au capitaine 100 € par radeau non récupéré (pour les frais d'enlèvement). L'organisation n'est pas responsable des dégradations ou vols commis sur les radeaux laissés à l'arrivée.

En cas d'abandon, les radeaux doivent être impérativement retirés du parcours quelque soit leur état dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant 20 heures le jour même. Le capitaine et l'équipage sont tenus responsables de leur embarcation.

### **Article 10 : Modalités avant départ.**

Les radeaux seront amenés au départ le samedi 6 juillet à partir de 8 heures (parc fermé et gardé). Sur demande, les radeaux pourront être déposés la veille.

L'équipe de contrôle technique effectuera l'homologation des embarcations de 8h00 à 10h30. Cette homologation définira la participation effective des concurrents et la remise du numéro de l'embarcation (obligatoirement fixé de manière visible).

Les opérations d'homologation seront terminées à 10h30 au plus tard, afin de permettre aux équipages de participer au défilé dont le départ est prévu à 11h00, place Gambetta.

### **Article 11 : Maintenance – Divers.**

Le dépôt des radeaux au départ et leurs retours après la remise des prix sont à la charge des participants. Les radeaux peuvent être amenés au départ le samedi 6 juillet à partir de 8h00 (parc fermé).

L'équipe de contrôle technique effectuera l'homologation des embarcations de 8h00 à 10h30. Cette homologation définira la participation effective des concurrents et la remise du numéro de l'embarcation (obligatoirement fixé de manière visible).

*Avant et pendant la descente, les boissons alcoolisées sont interdites sur les embarcations*

Avant et pendant la descente, les boissons alcoolisées sont interdites sur les embarcations.

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit d'interdire et d'exclure toute embarcation.

Pendant la durée de la manifestation, l'organisation sera présente sur le parcours et à l'arrivée jusqu'à l'accostage du dernier radeau.

### **Article 12 : Les prix**

Une remise de prix sera effectuée en fin d'après-midi du 6 juillet. Les catégories prévues seront rappelées le matin au moment de l'enregistrement des radeaux.

### **Article 13 : Droit à l'image**

Par sa participation à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive dans le cadre d'Argentat en Fête en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.